

Ville de  
La Rochette



REPUBLIQUE FRANCAISE

-----  
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

-----  
VILLE DE LA ROCHETTE

-----  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 16 JANVIER 2018

**Etaient présents :**

M. Pierre YVROUD, M. Bernard WATREMEZ, Mme Françoise FILIPPI, M. Jean-Pierre BONNARDEL, M. Michel PIERSON, Mme Michèle ILBERT, Mme Sylvie COUDRE, M. Alain SARTORI, M. Jean-Louis BIANCO, Mme Geneviève JEAMMET, Mme Ursula POITTEVIN DE LA FREGONNIERE, M. Jean-Louis LAFAYE, Mme Marie-Catherine BAILLY-COMTE, M. Jérôme AGISSON, Mme Anna OLLIVIER.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur Florent REGUILLO-LARA donne pouvoir à Madame Ursula POITTEVIN DE LA FREGONNIERE.  
Monsieur Patrick PICARD donne pouvoir à Monsieur Michel PIERSON.  
Madame Pascale MEURET donne pouvoir à Monsieur Bernard WATREMEZ.  
Madame Françoise PARDO donne pouvoir à Monsieur Pierre YVROUD.  
Monsieur Morgan EVENAT donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre BONNARDEL.  
Madame Zahra CHARRIER donne pouvoir à Madame Michèle ILBERT.

**Absents excusés :**

Mme Dominique STOLTZ et M. Olivier TOURNAFOND.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, procède à l'appel et demande à Monsieur Jean-Louis BIANCO d'assurer le secrétariat de séance, fonction que celui-ci accepte.

**DECISIONS MUNICIPALES :**

**\* N°20-2017 portant sur l'avenant au marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la ville de LA ROCHETTE**

Le 17 novembre 2017, le Maire de la commune de La Rochette a décidé :

- de signer avec la Société Française de Restauration et Services « PETITS GASTRONOMES », 69/73 rue des Berchères, 77340 PONTAULT COMBAULT, un avenant au marché de fourniture et livraison de repas en liaison froide pour la restauration scolaire de la Ville de LA ROCHETTE.

L'avenant est signé pour formaliser la prolongation du délai d'exécution du marché pour la période du 31 janvier 2018 au 28 février 2018 ; durée nécessaire à la conclusion d'un nouveau marché dans le cadre d'une procédure formalisée.

Il n'est dérogé en rien aux autres articles du marché.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 611 du budget 2018.

**\* N°21-2017 portant sur l'avenant à la convention concernant la fourniture de repas livrés au Multi-Accueil « Les Premiers Pas »**

Le 17 novembre 2017, le Maire de la commune de La Rochette a décidé :

- de signer avec la Société Française de Restauration et Services « PETITS GASTRONOMES », 69/73 rue des Berchères, 77340 PONTAULT COMBAULT, un avenant au marché de fourniture et livraison des repas enfants du Multi-Accueil « Les Premiers Pas » de la Ville de LA ROCHETTE.

L'avenant est signé pour formaliser la prolongation du délai d'exécution du marché pour la période du 31 janvier 2018 au 28 février 2018 ; durée nécessaire à la conclusion d'un nouveau marché dans le cadre d'une procédure formalisée.

Il n'est dérogé en rien aux autres articles du marché.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 611 du budget 2018.

**\* N°22-2017 portant sur la passation d'une convention relative à la médecine professionnelle et préventive des agents de la Ville de La Rochette**

Le 29 novembre 2017, le Maire de la commune de La Rochette a décidé :

De signer avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne, sis 10 Points de Vue – CS 40056 – 77564 LIEUSAIN CEDEX, et représenté par son Président en exercice Monsieur Daniel LEROY, une convention ayant pour objet la mise en place d'un service de médecine professionnelle et préventive en faveur du personnel de la Ville de La Rochette.

Le montant de la participation due par la collectivité en contrepartie des prestations est fixé annuellement par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion. Les honoraires des consultations et coût des prestations confiées figurent dans le tableau annexé à la convention.

La présente convention prend effet pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018. Le renouvellement intervient pour une durée d'un an de manière expresse sur demande de la collectivité.

La dépense correspondante sera inscrite à l'article 6475 du budget.

**\* N°23-2017 portant sur la passation d'un contrat d'assurance « flotte automobile » pour la ville de La Rochette pour l'année 2018**

Le 14 décembre 2017, le Maire de la commune de La Rochette a décidé :

**Article 1** : de signer avec la Société d'Assurance Mutuelle MAIF, 200 avenue Salvador Allende, 79038 NIORT Cedex 9, un contrat collectivité locale pour l'année 2018 :

Contrat VAM Collectivités locales : Assurances Véhicules A Moteur soit 3 492,76 HT ou **4 355,99 € TTC** (selon parc automobile actuel).

**Article 2** : les dépenses correspondantes à ces contrats seront réglées par mandat administratif sur présentation de factures et seront inscrites à l'article 6161, chapitre 011 du budget 2018.

**Article 3** : la présente décision sera inscrite au registre des décisions de la ville de La Rochette.

**Article 4** : Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal de Melun Val de Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Melun Val de Seine,
- La Société d'assurance MAIF.

**\* N°24-2017 portant sur la passation de contrats d'assurances « Responsabilités, protection juridique, protection fonctionnelle, dommages aux biens » pour la ville de La Rochette pour l'année 2018**

Le 14 décembre 2017, le Maire de la commune de La Rochette a décidé :

**Article 1** : de signer avec SMACL Assurances, 141 avenue Salvador-Allende CS 20000, 79031 NIORT Cedex 9, un contrat collectivité locale pour l'année 2018 :

- Contrat ALEASSUR Collectivités qui concerne les garanties :
  - Responsabilités, protection juridique, protection fonctionnelle, dommages aux biens
- Pour un montant global de **11 906,14 € TTC**.

**Article 2** : les dépenses correspondantes à ce contrat seront réglées par mandat administratif sur présentation de factures et seront inscrites à l'article 6161, chapitre 011 du budget 2018.

**Article 3** : la présente décision sera inscrite au registre des décisions de la ville de La Rochette.

**Article 4** : Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal de Melun Val de Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine et Marne,
- Monsieur le Trésorier Principal de Melun Val de Seine,
- La Société d'assurance SMACL.

**\* N°25-2017 portant sur la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour « l'extension de la maison médicale » à la ville de LA ROCHETTE**

Le 26 décembre 2017, le Maire de la commune de La Rochette a décidé :

**- Article 1 :**

Le marché de maîtrise d'œuvre n° 2017-25 relatif à l'extension de la maison médicale à ville de LA ROCHETTE, est attribué à la société d'Architectes Agence Laurent ALAMERCERY Architecte, 5 rue du Château, 77300 FONTAINEBLEAU et à la société de Conseils Romain DESCHEEMAERKERE Conseils, 94, avenue du Général de Gaulle, 77130 MONTEREAU (groupement solidaire de maîtrise d'œuvre), pour un montant de 13 500 € HT soit 16 200 € TTC, se décomposant comme suit :

Décomposition des honoraires et des phases de missions	Montant
Avant-Projet	4 050,00
Projet	2 700,00
ACT	675,00
DET	4 725,00
AOR	1 350,00
Total HT	13 500,00
TVA 20 %	2 700,00
Total TTC	<b>16 200,00</b>

**- Article 2 :**

Les dépenses en résultant seront imputées à l'article budgétaire 2313 sur les crédits inscrits au Budget 2017 pour la construction de la Maison Médicale.

**- Article 3 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la ville de La Rochette.

**- Article 4 :**

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

**\* N°26-2017 portant sur la passation du marché n° 2017-26 « Fourniture des produits d'hygiène et de soins pour les bébés du multi-accueil « Les Premiers Pas » de la ville de LA ROCHETTE**

Le 28 décembre 2017, le Maire de la commune de La Rochette a décidé :

**- Article 1 :**

Le marché à bons de commande n° 2017-26 relatif à la fourniture des produits d'hygiène et de soins pour les bébés du multi-accueil « Les Premiers Pas » de la ville de LA ROCHETTE, répondant aux besoins de la crèche est attribué au :

Laboratoire RIVADIS  
Impasse du Petit Rosé  
Zone industrielle  
77100 LOUZY

(Adresse postale : CS 50111 – F 79103 THOUARS CEDEX)

**- Article 2 :**

Ce marché est conclu pour une période de deux années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

**- Article 3 :**

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au Budget.

**- Article 4 :**

La présente décision sera inscrite au registre des décisions de la ville de La Rochette.

**- Article 5 :**

Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente décision par l'accomplissement des formalités de contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 novembre 2017, suite à la remarque de Madame Bailly-Comte qui est ennuyée par le fait que le legs Folliot soit utilisé pour des travaux des écoles et pas réellement pour des livres ou des sorties pour les enfants. Monsieur le Maire confirme qu'il n'y a pas une ligne budgétaire affectée aux enfants et que le legs rentre dans le budget général de la commune.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**POINT N°1 : ACOMPTE VOTE DES SUBVENTIONS A VERSER AUX ASSOCIATIONS - Année 2018**

**Rapporteur : Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire**

- ***VOTE, à l'unanimité,*** pour l'année 2018 et par anticipation les subventions suivantes :
  - 22 000 € pour l'Association Sportive Rochettoise
  - 6 500 € pour l'Amicale des employés de la ville de La Rochette ;
- ***DIT*** que cette dépense, soit 28 500 €, sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2018.

**POINT N°2 : CONVENTION D'OBJECTIFS – ANNÉE 2018**

**. Signature avec l'Association Sportive Rochettoise (ASR)**

**Rapporteur : Monsieur Bernard WATREMEZ, Adjoint au Maire**

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs avec l'Association Sportive Rochettoise pour l'année 2018 compte tenu que le montant de la subvention qui lui sera allouée, sera supérieure à 23 000 euros, dans le cadre du fonctionnement de son activité (*subvention estimée par rapport au budget primitif 2017*) ;
- **DIT** que cette dépense sera inscrite à l'article 6574 du budget primitif 2018.

**POINT N°3 : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LE MULTI-ACCUEIL « LES PREMIERS PAS » DE LA VILLE DE LA ROCHETTE**

**Rapporteur : Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire**

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché à intervenir avec la Société Française de Restauration et Services « Les Petits Gastronomes », 6 rue de la Redoute – 78280 GUYANCOURT sur la base des prix unitaires suivants :

NATURE DES PRESTATIONS	Prix H.T. repas
Repas maternels	2,19 €
Repas élémentaires	2,28 €
ALSH	2,28 €
Repas adultes	2,44 €
Pique-niques enfants	2,60 €
Pique-niques adultes	2,60 €
Repas crèche -12mois	2,90 €
Repas crèche +12mois	3,07 €
Goûters – 12 mois et + 12 mois	0,61 €

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, et peut être reconduit 2 fois sans que sa durée maximale ne puisse excéder 3 ans.

- **PRECISE** que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget des exercices concernés, chapitre 011 – article 611.

**POINT N°4 : DEMANDE DE SUBVENTION EUROPEENNE FEDER POUR LE PROJET DE « CONSTRUCTION D'UNE MAISON MEDICALE A LA ROCHETTE » - PROGRAMME ITI 2014-2020**

**Rapporteur : Monsieur Michel PIERSON**

*A l'unanimité :*

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire à opérer les demandes de subvention conformément au plan de financement ci-dessous :

Dépenses			Recettes		
Postes	Montants en € HT	Montants en € TTC	Financeurs	Montant en €	% du coût prévisionnel
Frais de conception : Maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS, publicité, panneaux de chantier	74 307,00 €	89 168,40	Fonds Européen FEDER	411 026,40 €	50 % du coût T.T.C.
Frais d'études : Etudes de sol, étude thermique, diagnostic amiante	2 700,00 €	3 240,00	Mairie de La Rochette	411 026,40 €	50% du coût T.T.C.
Dépenses de communication : Panneaux d'affichage, plaquette d'information	957,00 €	1 148 ,40			
Frais de travaux : Travaux de démolition, travaux de construction	607 080,00 €	728 496,00			
<b>Coût total du projet HT</b>	<b>685 044,00 €</b>	<b>822 052,80 €</b>	<b>Ttal TTC</b>	<b>822 052,80 €</b>	

Reste à charge pour la commune : 411 026,40 € TTC.

**Article 2** : Autorise Monsieur le Maire à modifier le plan de financement dans la limite du montant total.

**Article 3** : Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférant à ce dossier.

**POINT N°5 : REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC VERSÉE PAR LES OPERATEURS DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES 2017**

**Rapporteur** : Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire

- **DECIDE**, à l'unanimité, de fixer pour l'année 2017, les tarifs annuels de la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de télécommunications, conformément au décret 2005-1676, respectivement comme suit :

- Artère aérienne = 50,74 €/km
- Artère en sous-sol = 38,05 €/km
- Autres installations au sol (cabines téléphoniques, sous répartiteur) = 25,37 €/m<sup>2</sup>.

- **DIT** que la recette correspondant au montant de la redevance perçue soit 1 657 € sera inscrite à l'article 70323 du budget 2018.

**POINT N°6 : RAPPORT ANNUEL SUR L'EXÉCUTION DES MARCHÉS PUBLICS - Année 2017**

**Rapporteur** : Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire

- **PREND ACTE**, à l'unanimité, du rapport récapitulatif concernant l'année 2017 sur l'exécution des marchés soldés ou en cours d'exécution ;

- **DIT** que le rapport susvisé est joint en annexe à la présente délibération.

**POINT N°7 : PROJET D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX - RUE PAUL CEZANNE**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Pierre BONNARDEL, Adjoint au Maire

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le programme de travaux et les modalités financières pour l'enfouissement de la rue Paul Cézanne ;

- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant le réseau d'éclairage public ;

- **DEMANDE** au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) de procéder à la réalisation des études détaillées pour l'enfouissement des réseaux de la rue Paul Cézanne pour une programmation en 2019 ;

- **PREND ACTE** que la participation financière de la commune est estimée à environ 267 887,71 euros. Ce montant est susceptible d'être revu à la hausse ou à la baisse en fonction des aléas rencontrés lors de la réalisation des travaux ;

- **PREND ACTE** que le projet pourra être revu en cas de présence d'amiante dans les chaussées ;

- **AUTORISE** Monsieur Pierson, adjoint au Maire en charge des finances, de signer la convention financière avec le SDESM pour l'exécution de ces travaux ;

- **DIT** que les crédits correspondant à cette dépense, seront prévus au budget 2019.

**POINT N°8 : TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU ECLAIRAGE PUBLIC 2018 - AVENUE JEAN COCTEAU, RUE DE L'EGLISE, AVENUE DE SEINE ET IMPASSE DU CLOCHER**

**Rapporteur** : Monsieur Jean-Pierre BONNARDEL, Adjoint au Maire

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le programme de travaux et les modalités financières.

- **DELEGUE** la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public de l'avenue Jean Cocteau, de la rue de l'Eglise, de l'avenue de Seine et de l'Impasse du Clocher.

- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de luminaires fonctionnels à vapeur de mercure sur le réseau d'éclairage public de public de l'avenue Jean Cocteau, de la rue de l'Eglise, de l'avenue de Seine et de l'Impasse du Clocher ;

Le montant des travaux est évalué, d'après l'Avant-Projet Sommaire, à 12 598,80 € TTC.

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux soit l'année 2018.

- **AUTORISE** Monsieur Michel PIERSON, Adjoint au Maire en charge des finances, à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux.

- **AUTORISE** le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes.

- **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

**POINT N°9 : REVISION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE (RLP) – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU REGLEMENT DE PUBLICITE**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre BONNARDEL, Adjoint au Maire**

*A l'unanimité :*

**Article 1 :** Acte qu'un débat a bien eu lieu au sein du conseil municipal sur les orientations du projet de révision du règlement local de publicité.

**Article 2 :** Valide les orientations générales du projet de révision du règlement local de publicité.

**POINT N°10 : APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

*- DECIDE, à l'unanimité :*

**ARTICLE 1 :**

La convention unique pour l'année 2018 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, est approuvée.

**ARTICLE 2 :**

Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

**POINT N°11 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

*- DECIDE, à l'unanimité,* de créer un poste à temps non complet au grade d'adjoint technique, à raison de 21,50 heures hebdomadaires.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 16 janvier 2018 :

- Filière : Technique
- Cadre d'emploi : adjoint technique,
- Grade : adjoint technique,
- o Ancien effectif : 8
- o Nouvel effectif : 9

**POINT N°12 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DES ECOLES MATERNELLES PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

*- DECIDE, à l'unanimité,* de créer un poste à temps complet au grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 16 janvier 2018 :

- Filière : Sociale
- Cadre d'emploi : Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles,
- Grade : Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- o Ancien effectif : 1
- o Nouvel effectif : 2

**POINT N°13 : CREATION D'UN POSTE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

*- DECIDE, à l'unanimité,* de créer un poste à temps complet au grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié à compter du 16 janvier 2018 :

- Filière : Médico-sociale
- Cadre d'emploi : auxiliaires de puériculture,
- Grade : auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe,
- o Ancien effectif : 5
- o Nouvel effectif : 6

**POINT N°14 : RETOUR A LA SEMAINE DE 4 JOURS DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LA ROCHETTE**

**Rapporteur : Madame Françoise FILIPPI**

- *APPROUVE, par 20 voix POUR et 1 ABSTENTION (Madame Françoise PARDO),* la modification du rythme scolaire et souhaite un retour à la semaine de 4 jours sur la commune de La Rochette à compter de la rentrée scolaire 2018 ;
- *AUTORISE* Monsieur Le Maire à envoyer le projet de temps scolaire à l'IEN de circonscription ;
- *AUTORISE* Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs au retour de la semaine à 4 jours avec les partenaires.

**INFORMATIONS GENERALES**

- \* **Du 13 au 20 janvier** : exposition photo « Jeux de lumière » de René Hoch, à l'espace culturel Rosa-Bonheur.
- \* **Samedi 20 janvier à 10h** : bébés lecteurs à la bibliothèque.
- \* **Du 3 au 11 février** : exposition de peintures et dessins « Histoires végétales » de Florence Menet-Pélisson et Philippe Gombart, à l'espace culturel Rosa-Bonheur.
- \* **Dimanche 11 février à 17h** : concert de musique baroque, à l'Eglise Saint-Paul.
- \* **Samedi 3 mars à 14h** : café littéraire « journée de la Femme », à la bibliothèque.
- \* **Samedi 10 et dimanche 11 mars** : salon arts et gastronomie, au gymnase René-Tabourot. Des œuvres de Monsieur Levy seront présentées.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'arrivée de Madame Alexandra Mallier, nouvelle directrice des services techniques.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 20h52**